

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2008

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille huit, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (18): Mmes DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme CLAUDET, MM. MAUBERT, CAMISULI, LEFEVRE, TACCON, ALEMANY, Mme DUCHENNE, M. LECLERCQ, Mmes BELMIN, DEKKER, SIMON-RIBBET, GUERIOD, M. BONY, Mme BLAIS-PERRIN.

Procurations (8):
Mme GRIZARD à M. LEFEVRE
M. MONPERT à M. MAUBERT
Mme SPEHAR à Mme SIMON-RIBBET
M. MALVOISIN à M. ALEMANY
Mme REGNIER à Mme LE QUELLENEC
Mme PARKER à Mme DEKKER
M. PEIGNEN à Mme GUERIOD
Mme GIRE à Mme BLAIS-PERRIN

Excusés (10): Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme SPEHAR, M. MALVOISIN, Mme PARKER, M. DINTILHAC, Mme REGNIER, MM. PEIGNEN, LEBEGUE, Mme GIRE

Absent (1) : M. DANIEL

En exercice	:	29
Présents	:	18
Votants	:	26

Madame DELPORTE déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2008

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance à l'unanimité.

1/ REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit approuver son règlement intérieur. Un projet de règlement a été transmis à chaque élu.

Monsieur LEFEVRE s'étonne qu'aucun article ne mentionne la possibilité d'enregistrement audio et/ou vidéo des séances du Conseil Municipal.

Madame le Maire lui répond que personne n'écouterait les enregistrements, qui seront donc stockés inutilement. De plus, elle rappelle que le compte rendu du conseil municipal est une synthèse qui, pour être faite convenablement requiert des compétences humaines qui ne peuvent être efficacement remplacées par une machine.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

2/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU D'ASSISTANCE AUX PERSONNES POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire explique que l'article L2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, si le Conseil Municipal délibère dans ce sens, de rembourser aux conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Ces remboursements sont faits sur présentation d'un justificatif et si les frais ont été engagés en raison de leur participation aux réunions du conseil municipal ou des commissions.

Le montant remboursé par heure ne peut excéder le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Monsieur BONY demande à ce que cette délibération prenne également en compte les dispositions de l'article 2123-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à la commune de compenser les pertes de revenus liés à des activités communales pour les élus non indemnisés.

Madame le Maire se dit favorable à tout ce qui peut être fait pour aider les élus dans l'exercice de leur mandat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** approuve la mise en place dans la commune des dispositions des articles L2123-3 et L2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire explique qu'après examen de chacune des offres, vérification des diverses prescriptions figurant dans les cahiers des charges, visite des sites de production et dégustation, au vu du Procès Verbal de la Commission de délégation de service public et du rapport de présentation ci-joint, que la candidature de la Société AVENANCE est la mieux disante pour la commune. Le prix proposé par cette société est de 4,921 € HT par repas contre 4,30 € HT/repas actuellement.

Madame le Maire explique que cette augmentation est à mettre en perspective avec une hausse des prestations demandées au délégataire ; en effet, dans chacun des restaurants celui-ci prendra dorénavant à sa charge les fluides, le remplacement du matériel et de la vaisselle ainsi que le nettoyage des vitres et des plafonds. De plus, il est prévu d'augmenter la fréquence des repas « bios ».

Monsieur TACCON demande à quelle fréquence seront servis les menus biologiques.

Madame le Maire lui répond que pour la rentrée 2008, le rythme sera d'un repas bio tout les 25 repas. Ce rythme va s'accélérer d'année en année pour arriver en 2012-2013 à un repas bio tous les 5 repas. A l'heure actuelle, il est difficile aux grandes structures agro-alimentaires de fournir davantage de produits bios car la filière n'est pas encore suffisamment structurée pour fournir ces produits de manière satisfaisante.

Monsieur TACCON suggère que la progression de la demande fera sans doute progresser l'offre.

Monsieur LEFEVRE demande si la mise en place d'un self au restaurant des Viarons sera fait à la charge du prestataire.

Madame le Maire lui répond qu'effectivement le prestataire prendra à sa charge le mobilier, l'installation du mobilier et les petites adaptations de réseaux nécessaires.

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité** d'attribuer le contrat de délégation publique pour la restauration scolaire pour les années 2008-2013 à la Société Avenance et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'affermage avec ladite société.

4/ APPROBATION DE TARIFS POUR LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salles sportives (Gymnase et Stade des Foucherolles), propriétés de la Ville sont mises gratuitement à disposition des associations et des écoles et collège publics de Bois le Roi qui en font la demande.

Cependant, des associations extérieures à la Ville ainsi que des écoles privées peuvent être amenés à demander à utiliser ces équipements. Ces utilisations sont génératrices de frais (fluides, entretien, usure...). En l'absence de tarif délibéré ces frais sont à la charge de la commune ou bien le prêt est refusé alors que l'équipement reste inutilisé.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs suivants applicables en dehors des mises à dispositions gratuites.

	½ journée (4 heures)	Journée (8 heures)
Stade des Foucherolles sans vestiaires	25 €	50 €
Stade des Foucherolles avec vestiaires	50 €	75 €
Gymnase Langenargen	150 €	300 €

Madame le Maire précise que bien évidemment, ces locations seront faites en dehors des périodes d'occupations des utilisateurs habituels de ces équipements.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessus proposés et de l'autoriser à actualiser ces tarifs annuellement en les indexant sur l'indice INSEE de référence des loyers (IRL).

Madame BLAIS-PERRIN demande comment cela se passe s'il s'agit d'une association basée sur le territoire de la Communauté de Commune.

Madame le Maire lui répond que pour l'instant il n'existe aucun accord allant en ce sens. Cependant, la recherche d'un tel accord, avec réciprocité, constituera un axe de travail dans les mois à venir.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la mise en place de ces tarifs et leur indexation sur l'indice IRL.

5/ AMENAGEMENT DE LA RUE DE FRANCE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Madame le Maire explique que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 4 puis le 9 juin. Après analyse des offres, celle-ci a décidé de classer le marché infructueux, les offres remises étant trop élevées par rapport à l'estimation.

La CAO a décidé de relancer le marché en procédure négociée avec les candidats ayant proposé une offre formellement valable.

6/ SUBVENTION A LA SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS

Madame le Maire explique que la Section des Jeunes Sapeur Pompiers de Bois le Roi (JSP) vient de remettre un dossier de demande de subvention.

Compte tenu du travail fait par cette association dans le domaine de la formation de nos jeunes, Madame le Maire propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accorde une subvention d'un montant de 200 € à la Section des Jeunes Sapeur Pompiers de Bois le Roi.

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX FERMIERS BACOTS

Le conseil Municipal a attribué une subvention de 3 500 € et de 500 € pour le 10^{ème} anniversaire. Cependant dans le cadre du dixième anniversaire, l'association des Fermiers Bacots a été contrainte d'engager un service de gardiennage afin de préserver les matériels mis à leur disposition.

Madame le Maire propose de leur attribuer à titre exceptionnel la somme de 500 € afin de couvrir ces frais imprévus.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la l'association des Fermiers Bacots.

8/CHATEAU DE BROLLES

Madame le Maire explique que concernant le Château de Brolles, le collectif poursuit son action, la commune aussi. Madame BLAIS PERRIN l'a informée de la réunion du CROSS qui a lieu le 10/07/08. Sur proposition de Madame BLAIS-PERRIN, pour appuyer le collectif, le Conseil Municipal après avoir complété le projet, adopte à l'unanimité la motion suivante :

Concernant le projet de regroupement des 2 établissements CMJE de MONTREUIL et CRFI de Bois le Roi - Brolles à Montreuil, le Conseil Municipal de Bois le Roi du 9 juillet 2008 attire l'attention des organismes et administrations de tutelle sur les points suivants :

1 - Les 5 structures répertoriées sur la Seine et marne dont celle de Bois le Roi - Brolles ne peuvent pas se substituer l'une à l'autre car elles sont complémentaires. Elles concernent soit des pathologies différentes soit des durées ou encore des populations différentes.

2 - Les centres de rééducation fonctionnelle de Saint-Fargeau et de Brolles ont également des pathologies et des prises en charge différentes qui en cas de polyvalence nécessiteraient des moyens supplémentaires si l'établissement de Saint-Fargeau devait reprendre éventuellement l'activité de Bois le Roi - Brolles.

3 - La délocalisation du CRFI de BROLLES en Seine-Saint-Denis créerait sur la Seine et Marne une diminution de l'offre alors que les besoins restent très importants dans ce département qui représente le taux d'accroissement de la population le plus élevé d'Ile de France.

4 - Le projet architectural présenté sur Montreuil ne s'appuie sur aucun site et financement précis.

5 - La propriété de Bois le Roi - Brolles ne peut être utilisée qu'à usage collectif. Elle a une réelle valeur d'accueil mais aucune valeur immobilière.

6 - Les enfants accueillis au centre de Bois le Roi - Brolles sont majoritairement seine et marnais.

En conséquence, le Conseil Municipal de Bois le Roi, reconnaissant la qualité de la prise en charge des enfants dans ce centre réitère son soutien pour le maintien de l'activité de rééducation infantile à Bois le Roi - Brolles.

Décisions municipales

Ces avenants complètent ceux décidés en commission d'appel d'offre. Le coût total final de l'opération reste celui prévu après prise en compte des plus et moins values.

1. Avenant n°1 au lot n°4 menuiserie extérieures salles Clos Saint Père ramenant le montant des travaux à 21 663,20€ au lieu de 24 549,20€ HT
2. Avenant n°1 au lot n°7 doublage isolation salles Clos Saint Père portant le montant des travaux à 15 047,20€ au lieu de 12 723,70€ HT
3. Avenant n°1 au lot n°9 plomberie salles Clos Saint Père portant le montant des travaux à 27 010,69€ au lieu de 25 446,69€ HT
4. Avenant n°1 au lot n°11 peinture sols souples salles Clos Saint Père ramenant le montant des travaux à 13 266,06€ au lieu de 13 874,06€ HT
5. Avenant n°1 au lot n°3 charpente salles Clos Saint Père ramenant le montant des travaux à 46 796€ au lieu de 47 847€ HT

Informations

STIF/SNCF Rive Droite et Rive Gauche

Manifestation au STIF le 26/06/08 par le collectif RD, longuement entendu par les représentants du STIF.

Courriers à tous les élus concernés et délégués au STIF, en vue de la réunion du 9/07/08.

Suite à la réunion du Comité Gare 1/07/08, le Collectif des usagers de la Rive Gauche a mis en place une pétition en cours de signature depuis vendredi dernier. Déjà une centaine de signatures collectées.

Réunion du Conseil d'administration du STIF le 9/07/08 en présence de Monsieur Pépy (SNCF). Madame le maire dit ce qu'elle a retenu de son entretien avec l'un des responsables du STIF qui a participé à cette réunion : « Tous les membres présents sont conscients des problèmes soulevés par la suppression des directs Rive droite. Vu l'encombrement des accès Gare de Lyon, il est nécessaire d'être « proactif » et non « traité comme une variable d'ajustement » (ce qui a été fait lors des modifications horaires de décembre 2007) ; il y a ce qui est techniquement possible et ce qui est impossible.

Pourquoi pas quai à quai à Melun ? Aspect étudié, mais impossible techniquement, du fait des croisements et cisaillements qui seraient engendrés.

Le cadencement des trains reste un bon projet, de même la desserte de toutes les gares RD peut favoriser une meilleure utilisation des gares RD si la qualité, la fiabilité des correspondances sont « garanties » en gare de Melun trains de capacité et de qualité satisfaisantes, avec une accessibilité améliorée, et une garantie d'enchaînement des trajets.

Le STIF engage 56 M€ dans cette démarche, un escalier supplémentaire à Melun ne pèse rien ... et pourrait être programmé dès 2009? » A suivre ...

Equipements et travaux

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : abords et parkings pratiquement achevés.

REHABILITATION DU SITE METRA, SALLES DU CLOS SAINT PERE : L'Age d'Or a emménagé, les ASMAT sont installées dans l'ancien préfa de l'Age d'Or ; Démolition de 3 préfas (côté Clos Saint Père) avant fin juillet.

REHABILITATION DU CHAUFFAGE ET DES VESTIAIRES ET DE L'EXTENSION DU GYMNASE STADE LANGENARGEN : premières esquisses et concertation avec les utilisateurs.

ESPACE CULTUREL : DCE en cours de relecture pour annonce.

ABATTAGES ET PLANTATIONS : plantations en automne

Voirie, circulation

La commune :

Contrat Triennal de Voirie 2008, rue de France, du Vivier, avenue Foch.

Trottoir et chaussée avenue Galliéni : travaux terminés

PDES : Rue du Clos de la Cure : aménagements pour sécuriser le cheminement des piétons,

Elargissement du trottoir sous le pont des Petits Prés

Le Département :

RD 138 : projet de réalisation du tourne à gauche rue de la République pour 2010/2011, ce qui est bien tardif d'autant que le projet « Espace Rozier » qui vient d'être exposé apportera une circulation supplémentaire à ce carrefour; en 2009 simple couche d'enrobé pour l'étanchéification des avenues 23 août, Alfred Roll, Galliéni. Actualisation du dossier de l'avenue Paul Doumer à la rentrée.

En bref,

Retrait de la plainte de l'EPCI à l'encontre de la commune reçue par le TA.

RECOURS en annulation contre le Permis de Construire de l'espace culturel par l'association BIR Environnement adressé par le TA le 7/07/08. Ce recours a été déposé malgré les réponses données au recours gracieux lors d'une réunion et par courrier.

BASE : visite de M.le Préfet et de M.le sous Préfet de Fontainebleau en présence des services de l'état (DDJS, DSV, DDAS, DDCCRF) qui ont constaté la conformité des installations et du fonctionnement de la baignade, des jeux d'enfants, du centre équestre.

Agenda

Dimanche 13 juillet 20h45 Départ place de la Gare défilé du 14 juillet,

Dimanche 24 août 10h Libération de Bois le Roi Cérémonie à la Borne du 23 Août,

Dimanche 7 septembre 11h30 Pot des Nouveaux Bacots et 14h00 à 18h30 Forum des associations,

Samedi 13, dimanche 14 septembre Journées du Patrimoine de Bois le Roi, à l'honneur cette année : Alfred Roll.

La séance est levée à 22 heures 00.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 10 septembre 2008.